

# Le rôle du bibliothécaire à l'âge de l'accès

par Dominique Lahary, vice-président de  
l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADBDP)

texte écrit après l'intervention<sup>1</sup> prononcée à la journée d'étude

## ***Du rayonnage au fonds virtuel : bibliothèques et documentation à l'âge de l'accès***

organisée à Paris le 9 janvier 2007

par la FULBI (Fédération des Utilisateurs de Logiciels de Bibliothèque), l'ADULO (Association Des Utilisateurs Des Logiciels Opsys) et le Club 2E (club des utilisateurs des progiciels d'Ever-Ezida)

<http://www.fulbi.org/journee2007/programme2007.htm>

Je suis particulièrement heureux de participer à cette journée qui célèbre *The age of access*<sup>2</sup>, titre original de l'ouvrage de Jeremy Rifkin qui date, déjà, de l'an 2000. Il y est significatif que cette journée soit organisée par la Fulbi, dont on peut dire qu'elle revient de loin : de l'âge du stock. Car le fonds de commence de la Fulbi, si j'ose dire, c'était à l'origine uniquement les SIGB, ces systèmes dits intégrés de gestion de bibliothèque qui ne gèrent que des données bibliographiques et des emprunteurs : ce sont des logiciels de gestion de stock.

On peut présenter ainsi ce qui nous arrive : nous vivons une révolution de l'offre. Dès le début des années 1990, c'est-à-dire aux âges héroïques du web, une formule faisait florès dans les colloques internationaux sur ce qu'on appelait alors les autoroutes de l'information : *property versus access*. On voulait dire par là que l'important n'était plus de détenir un stock mais de donner accès à des ressources.

On peut donc définir ainsi le bibliothécaire de l'âge de l'accès gère non plus des collections physiques (des stocks) mais des accès (des flux).

Il choisit non plus de stocks mais des flux.

Il prête non plus des stocks mais des flux, si l'on veut bien qualifier de prêt, de prêt virtuel, l'octroi de la jouissance provisoire de ressources en ligne.

Il donne accès non plus à des stocks mais à des flux.

Le bibliothécaire de l'accès est **médiateur**, non plus d'un stock, mais de flux.

Si l'objet de l'offre a changé, sinon de nature, du moins de support, si l'on est passé, comme le suggère le titre de cette journée d'étude, « *du rayonnage au fonds virtuel* », le rôle du bibliothécaire demeure inchangé : sélectionner, procurer, faire de la médiation. Nous voilà tous rassurés. Tout à changé, mais rien n'a changé<sup>3</sup>.

Je vous remercie de votre attention.

---

<sup>1</sup> Texte achevé le 5 mars 2007.

<sup>2</sup> Jeremy Rifkin, *The Age of Access : New culture of Hypercapitalism where all of life is a paid for experience*, New York, Jeremy P. Tarcher-Putnam, 2000. parue en français sous le titre de *L'âge de l'accès : la révolution de la nouvelle économie dans une traduction de Marc Saint-Upéry dès l'an 2000 à La Découverte*, coll. Cahiers libres. Nouvelle édition en 2005 dans la coll. La Découverte Poche Essais.

<sup>3</sup> Allusion à la fameuse formule « *Il faut que tout change pour que rien ne change* », Tomasi du Lampedusa, *Le guépard*, 1958 (« *Se vogliamo che tutto rimanga come è, bisogna che tutto cambi* »).

Je vois votre scepticisme et je le partage : ce n'est pas si simple. Jetons d'abord en vrac quelques doutes.

Le bibliothécaire choisit les accès ? Demandez-le donc aux collègues des bibliothèques universitaires : les fournisseurs de ressources scientifiques en ligne leur imposent des bouquets tout ficelés. demandez donc aux médiathèques qui se sont lancés dans la musique en ligne : iThèque ou Naxos proposent tous leur catalogue, il n'y a pas à trier.

Et puis, on peut dire que depuis qu'il prête, c'est-à-dire depuis pas mal de temps, le bibliothécaire est rifkinien sans le savoir : le prêt, c'est une sorte de location, on ne procure à l'utilisateur que l'accès à un contenu, pas son appropriation<sup>4</sup>.

Non, tant qu'on n'envisage qu'une révolution de l'offre, on ne comprends rien ou pas grand chose. Ce que nous vivons c'est d'abord une révolution des usages.

Cette révolution, nous la sentons. Elle nous pousse à imaginer l'avenir. Ce n'est pas simple. Sur notre route s'est soudain abattu un épais brouillard. Les choses ne sont pas claires, tout peut arriver. C'est pourquoi je vais sans doute vous décevoir.

Et hésiter, sans doute, entre un discours prédictif (que va-t-il arriver ?) et discours prescriptif (que doit-il arriver ?)

Nous allons suivre le plan suivant :

<b>1</b>	<b>Le contexte</b> .....	<b>2</b>
1.1	La révolution de l'offre .....	2
1.2	La révolution des usages.....	3
<b>2</b>	<b>La révolution de la médiation</b> .....	<b>5</b>
2.1	La crise des intermédiaires.....	5
2.2	Les fondamentaux bibliothéconomiques en porte-à-faux.....	5
2.3	Le retour du modèle classique.....	6
2.4	L'introuvable modèle de l'abondance.....	6
2.5	L'âge de l'accès... aux objets ! .....	7
<b>3</b>	<b>Que nous reste-t-il ?</b> .....	<b>8</b>
3.1	Les rôles traditionnels.....	8
3.2	Des rôles nouveaux ?.....	10
3.3	Synthèse.....	11
3.4	Accepter sa propre relativisation.....	12
	<b>Un schéma, trois conclusions</b> .....	<b>13</b>

## 1 Le contexte

Revenons sur le contexte global, car le bibliothécaire ne peut plus se penser seul : il est plongé dans une grande marmite en ébullition et doit s'efforcer d'y surnager.

### 1.1 La révolution de l'offre

Il nous faut quand même revenir sur la révolution de l'offre, car elle présente des caractéristiques inédites.

L'économie du cyberspace comporte naturellement un internet marchand. C'est une plate-forme commerciale d'achats d'objets : on voit monter le triomphe de la vente par correspondance... électronique... C'est aussi, bien sûr, une plate-forme d'accès payant à des ressources électroniques en ligne. Différentes modalités (le *pay per view*, l'abonnement, les fichiers chronodégradables, les fichiers non copiables) n'ont pour objet que de transformer l'abondance en rareté, cette rareté qui est, nous dit-on depuis longtemps, le fondement de l'économie.

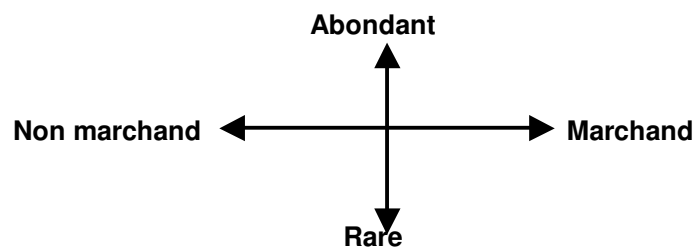
---

<sup>4</sup> N'était la copie privée bien sûr, mais cela ne vaut pas pour tous les supports.

Mais l'internet marchand propose aussi des ressources et services gratuits, c'est-à-dire financés par d'autre que leurs utilisateurs finals, notamment par la publicité : nous voilà dans un modèle marchand de l'abondance. Certes le modèle de financement externe n'est pas nouveau. Souvenons-nous d'Émile de Girardin vendait à bas prix son journal *La Presse*, fondé en 1836, grâce aux encarts publicitaires. Toute la radio, une bonne partie de la télévision sont gratuits. Mais ils n'étaient pas abondants tant qu'ils étaient prisonniers du temps. Nous vivons cette nouveauté absolument inédite d'une abondance marchande.

Bien sûr il existe, c'est d'ailleurs son origine, un internet coopératif. Il existe aussi un Internet de service public. Ces internets-là sont toujours gratuits. Il ne sont abondants que tant qu'ils ne comportent pas de restriction d'accès, ce qui arrive et recrée la rareté : c'est ce qu'on appelle l'extranet.

Nous venons de dessiner la géographie de l'économie mixte du cyberspace. Elle s'organise sur deux axes : marchand/non marchand, rare / abondant.



Une des caractéristiques de cette économie mixte, marchande et non marchande, c'est qu'elle peut concilier massification et diversification. C'est le modèle de la longue traîne (*long trail*) : il y a un grand nombre de demande sur peu de références, peu de demandes sur beaucoup de références. L'économie en ligne peut satisfaire les demandes rares. Ce modèle a été formalisé par Chris Anderson, rédacteur en chef du magazine américain *Wired*, dans un article désormais célèbre oublié en octobre 2004<sup>5</sup> et qui commence par ces mots : « Arrêtons d'exploiter les quelques Mégatubes au sommet des hit-parades pour gagner des millions. Le futur des marchés culturels réside dans les millions de marchés de niche cachés au fin fond du flux numérique ».



## 1.2 La révolution des usages

La révolution des usages, libérée par le climat d'abondance du cyberspace, ressuscite ce vieux slogan de mai 1968 : « *Nous voulons tout, tout de suite* ».

« *Nous voulons tout...* », c'est la coexistence des marchés de masse et des marchés de niche.

« *... tout de suite* », c'est l'immédiateté et la désintermédiation. On peut faire un sort à cette notion de désintermédiation, mais nous y reviendrons.

<sup>5</sup> Traduction française : <http://www.internetactu.net/?p=5911>. Voir aussi l'article de *Wikipedia* : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Longue\\_traîne](http://fr.wikipedia.org/wiki/Longue_traîne).

Mais la révolution des usages, c'est aussi une nouvelle façon de chercher. Songeons que ce que nous appelions la « recherche documentaire », notre trésor professionnel, s'est répandue dans presque toute la population à la vitesse de la poudre. Tout le monde cherche... et tout le monde cherche de la même façon, de l'écolier au chercheur de haut niveau :

- à partir de cette interface universelle qu'est le web,
- en langage naturel (ou plus exactement avec des mots clés intuitifs),
- implicitement sur le texte intégral (quand il s'agit de texte !)

Nous sommes à l'âge de la société individualiste de masse, qui combine les médias de masse et la personnalisation des services.

C'est une société concurrentielle : l'utilisateur met tout en concurrence et va, au coup par coup, au plus rapide, au plus commode, au moins cher. Les bibliothèques se retrouvent dans cette compétition-là.

Est-ce une société de l'accès contre la propriété ? N'en déplaise à Jeremy Rifkin, pas tout à fait. L'accès est premier, bien sûr. Il sonne comme une injonction : je veux pouvoir trouver rapidement. Mais la révolution de la mobilité comme la commodité même (on trouve plus vite ce qu'on a déjà sélectionné), sans parler de l'intérêt symbolique l'appropriation, conduit les gens à se constituer des collections numériques numériques personnelles, des *bibliothèques personnelles numériques*. La même logique d'usage qui faisait emprunter des CD en bibliothèque publique pour les copier sur une cassette audio conduit aujourd'hui à télécharger des fichiers MP3 sur Internet.

## 2 La révolution de la médiation

### 2.1 La crise des intermédiaires.

Nous vivons le temps de la crise des intermédiaires. On parle de désintermédiation, mais ce terme ne désigne rien d'autre que le **sentiment** de désintermédiation que peut ressentir l'internaute, qui se débrouille tout seul pour chercher ou trouver. Mais quand il utilise Google, il mobilise les ressources de 8 000 salariés et des centaines de milliers de serveurs ! Vous parlez d'une désintermédiation !

Le terme *désintermédiation* ne désigne finalement rien d'autre que le changement d'intermédiaire, comme le déménagement désigne, on peut le souhaiter, le changement de domicile et non la mise à la rue.

Tous les intermédiaires traditionnels sont donc en crise : les enseignants, les journalistes, les bibliothécaires sont également et pour les mêmes raisons touchés. Dans une tribune libre intitulée « Quel journalisme à l'ère du Web ? » parue dans *Le Monde* du 4 janvier, Jean-Pierre Elkabach s'inquiétait : « Que devient le métier de journaliste quand l'Internet de deuxième génération, ce fameux Web 2.0, permet à chacun de prendre part au débat ? » . Et le journaliste blogueur Sylvain Attal de lui répondre dans l'édition du 6 janvier sous le titre « Non, on n'arrêtera pas la multiplication des blogs » : « *Il est illusoire de prétendre arrêter ce mouvement, comme il est vain de vouloir stopper la mondialisation économique. Est-ce qu'on arrête le courant avec ses mains ? Il vaut mieux apprendre à nager !* » Voilà un débat dans lequel nous pouvons nous reconnaître.

Sur quoi porte-t-il ? Tout simplement sur la concurrence entre les intermédiaires traditionnels et... les gens. Les internautes ont pris le pouvoir. Ils font eux-même de la publication, certes. Sans le filtrage de cet intermédiaire qu'est l'éditeur. Mais ils font aussi de la médiation, sans le filtrage des médiateurs patentés que sont par exemples les libraires, les bibliothécaires, les journalistes. Ils le font par leurs blogs, le chagrin des critiques littéraires et musicaux. mais aussi par la folksonomie<sup>6</sup>, qui est le chagrin des bibliothécaires : tout le monde fait de la bibliothéconomie dans le savoir en attribuant des mots clés !

Cette génération de la **prescription entre pairs**, doit-elle nous surprendre ? N'est-ce pas ce qui est déjà à l'œuvre depuis longtemps dans ce magnifique point d'animation d'une bibliothèque publique qu'est le **chariot des retours** ? Les gens rendent leurs livres au bureau de prêt, le personnel n'a pas le temps de les ranger tout de suite, il les amasse dans des chariots, et les gens se précipitent dessus : puisque cela vient d'être rendu par d'autres, cela doit être bien ! En tant que directeur de bibliothèque départementale, je me bats contre les projets architecturaux qui ne prévoient pas, à côté du bureau de prêt, une place pour les chariots des retours.

### 2.2 Les fondamentaux bibliothéconomiques en porte-à-faux.

Et voilà les fondamentaux bibliothéconomiques en porte-à-faux !

Commençons par le vernis extérieur : le **catalogue**. S'il ne référence que la collection locale, il n'est évidemment qu'une petite chose dans l'océan de l'accès. Imaginons que tous nos catalogues soient indexés par les moteurs de recherche, nous aurions des pages et des pages de liens renvoyant à des collections terriblement locales<sup>7</sup>.

Sous ce vernis du catalogue, on trouve notre **collection locale**, justement, le contraire même de l'abondance, la sélection volontaire (par amour de la prescription) et/ou forcée (par la limitation des budgets). L'âge de l'accès est celui du bon plaisir du demandeur. Un bon plaisir qui pense a priori se satisfaire à l'échelle globale, pas locale.

Un des principes cardinaux de constitution de cette collection, au moins en bibliothèque publique, est l'**idéal encyclopédique**. Avoir de tout un peu pour tous ou presque. Idéal qu'exprime à sa façon le

<sup>6</sup> Voir l'article de *Wikipedia* : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Folksonomie>.

<sup>7</sup> Cette remarque ne vaut évidemment pas pour les collections spécialisées, ni pour les notices de la bibliographie nationale française, dont on rêve qu'elle apparaisse, pour toute recherche bibliographique bien formulée sur un moteur de recherche, en tête des résultats.

texte qui régit le contrôle technique des bibliothèques territoriales<sup>8</sup>. C'est un bel idéal si l'on part du principe que les usagers n'ont que ce lieu pour s'approvisionner. Mais puisque, dans l'âge de l'accès, ils font flèche de tout bois, la notion d'équilibre de la collection, envisagée isolément, n'a pas de sens. L'offre locale est un petit bout de l'offre globale. Elle n'est pas pertinente sur tout le spectre des besoins. L'encyclopédisme décliné comme les poupées russe, du grand format au modèle réduit, est un idéal dépassé.

Enfin le **mode d'accès** lui-même, la formulation de la requête, fait s'effondrer presque tout l'édifice des fameux langages documentaires puisque ce n'est certainement pas avec un vocabulaire contrôlé que tout un chacun cherche et trouve.

### 2.3 Le retour du modèle classique

Si l'**abondance** met en porte-à-faux la bibliothèque, donc les bibliothécaires, la rareté peut-elle la sauver ? Réjouissons-vous, elle est de retour ! Grâce aux ressources payantes sur Internet.

C'est dans le cas des bibliothèques universitaires que les choses sont à la fois plus avancées, plus claires et d'une certaine façon plus faciles. L'information scientifique et technique bascule dans le numérique sans perdre son caractère marchand. La bibliothèque fournit ce que l'étudiant ou le chercheur ne peut se payer lui-même. Mais la dématérialisation ne laisse pas indemne le bibliothécaire : le voilà réduit à choisir non plus titre par titre mais des bouquets entiers.

En lecture publique, il n'y a pas encore beaucoup de contenus dématérialisés à se mettre sous la dent. Cela frémite en musique avec deux fournisseurs, avec deux autres pour le livre électronique. Mais au passage, une mutation fondamentale s'opère : le bibliothécaire ne choisit plus guère les contenus, il est heureux de trouver les quelques contenus dématérialisés disponibles. De **gestionnaire de stock**, il devient **opérateur d'accès**.

On parle de « prêt virtuel » parce que l'utilisateur final peut télécharger, y compris de chez lui, un fichier non copiable et chronodégradable. Autant de fichiers chronodégradables actifs en même temps, autant d'exemplaires virtuels répondant aux termes du contrat ou de la commande.

Le terme de prêt n'est pas galvaudé : nous avons dans l'univers matériel le même type d'usage... exception faite de la copie privée, ce qui n'est pas anodin s'il s'agit de musique ou de cinéma. Les DRM<sup>9</sup> ont tout simplement transformé l'abondance en rareté et la bibliothèque comme pourvoyeuse, sinon toujours le bibliothécaire comme sélectionneur, retrouvent un rôle traditionnel d'intermédiaire, même s'il ne maîtrise plus le choix de ce qu'il fournit.

Rareté encore quand, notamment par l'entremise de Carel<sup>10</sup>, la bibliothèque publique donne accès dans ses locaux à des dictionnaires, des encyclopédies, des sites pédagogiques. Le rayonnement d'usuels a vraiment dans ce cas laissé la place au fonds virtuel, comme l'indique le titre de cette journée d'étude.

Mais alors que les ressources payantes en ligne constituent une part de plus essentielle de l'offre des bibliothèques universitaires, les bibliothèques publiques en sont, dans l'univers dématérialisé, au stade de la reconquête du public par les marchés de niche.

### 2.4 L'introuvable modèle de l'abondance

On le voit bien : tandis que la bibliothèque universitaire est partie prenante du mouvement d'archives ouvertes, qui réintroduit l'abondance des ressources scientifiques en ligne, les bibliothèques publiques ont à se faire une place dans l'océan du gratuit.

---

<sup>8</sup> « Le contrôle technique de l'État sur les bibliothèques des communes [...] est destiné à assurer [...] [le] caractère pluraliste et diversifié [des collections] » (article R1422-9 du Code général des collectivités territoriales, qui remplace le décret du 9 novembre 1988 sur le contrôle technique des bibliothèques).

<sup>9</sup> DRM : *Digital right management*. Dispositif logiciel contrôlant l'usage d'un fichier (par exemple pour empêcher la copie et/ou le rendre chronodégradable).

<sup>10</sup> Carel : Consortium d'acquisition de ressources en ligne, mise en œuvre par la Bibliothèque publique d'information.

Pour le grand public auquel elles s'adressent, Internet c'est a priori gratuit et accessible de partout sans mot de passe. Dans cette pâte abondante, les grumeaux de rareté que peuvent, de-ci de-là, proposer les bibliothèques demeurent le plus souvent invisibles, insoupçonnés, non recherchés, non désirés.

Mais il y a aussi une place à se faire dans l'Internet gratuit, avec les services qui peuvent être développés sur le web. Cela commence par la présence sur Internet des catalogues. A l'heure des librairies en ligne, il n'est plus permis de les négliger. Se développe également la personnalisation des sites web : en entrant son numéro d'emprunteur, l'utilisateur peut consulter son compte de bibliothèque : ses emprunts en cours, ses réservations, etc : il en fait bien autant avec son compte en banque. Et puis il y a les services interactifs, comme les systèmes de questions-réponses<sup>11</sup> ou les blogs de bibliothèque : et voilà la parole donnée à l'utilisateur ! Nous y reviendrons.

## **2.5 L'âge de l'accès... aux objets !**

Ce serait me semble-t-il une grande erreur que ne croire que l'âge de l'accès ne concerne que ce qui est dématérialisé, que le numérique ! Ce n'est d'ailleurs pas le propos de Jeremy Rifkin qui laisse naturellement une place aux biens tangibles, meubles et immeubles.

Je disais en introduction que le prêt était déjà rifkinien. Mais il faut aller plus loin et profiter de cet accent mis sur l'accès pour changer notre regard sur nos collections physiques. Voyons les choses en face : toute préoccupation réellement patrimoniale mise à part, à prendre naturellement très au sérieux, ces collections ne sont que de passage sur nos rayonnages. Nous avons même appris de la Bibliothèque publique d'information qu'à tout document acquis devait répondre un document désherbé : nous savons bien que l'indéfinit encombrement des rayonnages assomme le public.

J'en déduis que la **collection physique, elle aussi, est un flux** qui n'est là que pour qu'on y accède au bon moment. C'est une des raisons pour lesquelles il n'est pas nécessaire, il est même scandaleux d'investir lourdement sur leur catalogue.

Car nous considérons trop notre collection comme un stock, amoureusement constitué bibliothèque par bibliothèque. Cette idéologie du stock, magnifiée par l'appellation, fort significative, de **collection** (on ne se sépare pas d'une collection, sauf dans le drame, à la salle des ventes), cet attachement à la **collection locale**, c'est ce que j'appelle le « patrimonialisme localiste ». Il est d'ailleurs partagé par l'utilisateur donneur de livres, qui se dit que ces vieux bouquins qui l'encombrent ne doivent pas être jetés. Mais il est un obstacle à la satisfaction de l'utilisateur consommateur, qui a besoin d'une offre actualisée et, en cas de demande particulière, ne va pas se mettre à courir de bibliothèque en bibliothèque comme on va d'un bouquiniste à l'autre sur les quais de Seine.

Revenons sur la longue traîne : il est utile que la bibliothèque locale satisfasse les demandes récurrentes. Pour les demandes rares, particulières, la coopération devrait être de mise. Désherbage et conservation ne devraient pas être gérés lieu par lieu, mais en réseau. Les documents ont un cycle court de vie commerciale. Les bibliothèques peuvent le prolonger, elles le feront d'autant mieux qu'elles se mettent ensemble. Il serait alors possible de satisfaire à bon compte les demandes marginales<sup>12</sup>.

Quel réseau ? Tout ce qui dépasse le simple lieu est bon. le réseau municipale (de grande ville), le réseau intercommunal, l'échelon départemental, régional, national. L'âge de l'accès est en réseau, ce devrait être une évidence.

---

<sup>11</sup> Biblioses@ame ([http://www.bpi.fr/ress.php?id\\_c=30&id\\_rubrique1=67](http://www.bpi.fr/ress.php?id_c=30&id_rubrique1=67)), de la Bibliothèque publique d'information, et les Guichets du savoir (<http://www.guichetsdusavoir.org>), de la bibliothèque municipale de Lyon.

<sup>12</sup> Ce modèle existe à la Ville de Paris. Le désherbage des bibliothèques locales alimente la réserve centrale, qui conserve, donne, détruit sur des critères rigoureux. Son catalogue accessible sur Internet suscite des demande de réservations de la part des usagers. Dans le domaine de la littérature de jeunesse, des projets de conservation partagée se développent dans plusieurs régions, mais il s'agit d'avantage dans ce cas d'une démarche spécifiquement patrimoniale que d'un objectif de réponse à la demande des enfants lecteurs.

### 3 Que nous reste-t-il ?

« *Qu'est-ce que j'peux faire ? J'sais pas quoi faire !* » se lamente Anna Karina dans *Pierrot le fou* de Jean-Luc Godard. Que pouvons-nous encore faire qui n'est pas déjà fait par d'autres, fput-ce le public lui-même ?

#### 3.1 Les rôles traditionnels

##### 3.1.1 Sélectionner ?

Le bibliothécaire a-t-il encore un rôle de sélection ? La sélection de l'offre éditoriale disponible en vue de la constitution des collections pouvait sembler être le cœur du métier de bibliothécaire, sanctionné d'ailleurs par le libellé des statuts des deux fonctions publiques: « constituent, organisent, enrichissent, évaluent et exploitent les collections de toute nature des bibliothèques », « *les bibliothécaires participent la constitution, [etc.]* » etc. Jusqu'à ce que le mouvement « poldoc »<sup>13</sup> nous rappelle que cette mission jusqu'ici se passait de rendre compte.

**Oui** le bibliothécaire sélectionne tant qu'il lui reste une collection à constituer et renouveler.

Mais **non**, il ne sélectionne plus, nous l'avons dit, dès qu'il est soumis aux bouquets des fournisseurs de service en ligne. Et ce qui lui reste de sélection peut paraître dérisoire face à l'hyperexigence des usagers confrontés à un hyperchoix.

Marcel Gauchet<sup>14</sup> se plaçant dans la peau d'un lecteur d'adressant au libraire, dit en substance : « *au nom de quoi es-tu justifié à vendre ceci plutôt que cela? Toute librairie est insuffisante au regard de la librairie universelle. La question vaut, mutatis mutandis, pour le bibliothécaire.* »

Il y a dans cette question l'expression d'une double crise : celle de l'abondance (« pourquoi me réduire à votre *petit choix* puisque j'ai le *grand choix* ?) et celle de la légitimité (« que valent les choix que vous avez fait pour moi, qui suis le mieux placé pour savoir ce que je veux ? »).

Et voilà les diffuseurs ou médiateurs de bout de chaîne (librairies et bibliothécaires) pris en tenailles entre l'offre de masse et l'individualisation de la demande, qui fait courir leur petite offre à ne plus satisfaire de demande.

De ce **oui** et de ce **non**, tentons la **synthèse**.

Marcel Gauchet, après avoir ruiné en parole le rôle des médiateurs du livre, les réhabilite pleinement : « *si la chaîne du livre est en principe la plus secouée, elle est moins sensible car elle est le domaine où ma médiation semble la plus nécessaire. On est content de trouver les éditeurs critiques libraires bibliothécaires pour nous orienter* ». Je n'irai pas jusque là, et pas seulement parce qu'il ne s'agit pas seulement de livres.

Les bibliothécaires sont condamnés à manœuvrer de frêles esquifs sur l'océan du web. Et même leurs quelques gros cargos semblent minuscules sur cette mer déchaînée. Ils ne sont donc plus en capacité d'offrir ni la masse d'une offre encyclopédique, ni la précision des désirs impérieux.

Leur offre de collection physique n'est donc qu'une proposition relative, qui peut jouer son rôle comme offre de proximité, comme proposition de lectures ou d'écoutes dont on n'aurait pas idée, comme invitation à la découverte au milieu de bien d'autres. Elle jouera d'autant plus son rôle que l'utilisateur peut nourrir le sentiment qu'il a prise sur elle, proposer, réserver, faire venir d'une autre bibliothèque ce dont il a envie ou besoin.

Quand à leur offre dématérialisée payante, en dehors du cas des bibliothèques universitaires, elle ne peut en tout cas pour l'instant qu'être constituées de quelques bribes disponibles, tandis qu'en matière de ressource gratuites on ne peut raisonnablement fait de sélection utile que dans des domaines fermement circonscrits.

Autant dire que la notion de collection n'a plus le sens qu'elle avait : celui d'un horizon limité d'offre asséné à un public considéré comme captif parce qu'il habite dans les parages. Peut-être même n'a-t-

<sup>13</sup> <http://www.enssib.fr/poldoc>.

<sup>14</sup> Intervention de Marcel Gauchet au colloque *Quel avenir pour le livre?* organisé par le ministère de la culture le 22 février 2007, <http://www.centrenationaldulivre.fr/Colloque-L-avenir-du-Livre.html>.



elle plus de sens du tout, du moins dans une bonne partie de ce que nous appelons bibliothèques ou médiathèques. La bibliothèque est un lieu d'accès parmi bien d'autres, pour lequel un stock est un outil partiel, sans cesse renouvelé.

### 3.1.2 Décrire et indexer ?

Faut-il encore décrire et indexer, pratiquer ce catalogage qui bien souvent tient lieu de cœur de métier ?

**Oui**, peut-on penser, car il faut bien décrire sa collection. Car un nouveau champ de description s'ouvre avec l'immatériel, même s'il faut pour ce faire revoir les noms plutôt que la chose : va pour les métadonnées !

Mais **non**, parce que la Bibliothèque nationale de France plus quelques prestataires privés, cela suffit pour toute la France. Parce qu'au fond, sur le web, les répertoires bibliographiques les plus utilisés sont ceux des librairies en ligne, il faut le savoir.

Non encore parce que les gens se sont accommodés de ce web indexé automatiquement, et y font leur miel.

Et non toujours car si le mot-clé est en train de conquérir le web, c'est que les internautes s'en sont emparés : avec la folkonomie, tout le monde peut faire de l'indexation. Celle-ci s'est banalisée, déprofessionnalisée.

Non enfin parce que l'indexation automatique de masse, celle qui est prisée par tous, est devenue un secteur économique de taille industrielle. Les mots clés, qui étaient notre apanage, se fabriquent en secret, on les vend aux annonceurs ! Qui aurait prédit pareil bouleversement ?<sup>15</sup>

De ce **oui** et de ce **non**, tentons la **synthèse**.

Avouons le, il n'est plus guère justifié de consacrer du temps au catalogage. Le rôle des copistes de pages de titres s'achève et ne survit que par habitude (j'oserais même dire par habitus, pour parler comme les sociologues). Il faut récupérer tout ce qui peut l'être et ne réindexer que si c'est absolument indispensable.

### 3.1.3 Conserver ?

Les bibliothécaires ont-ils encore un rôle de conservation ?

**Oui**, peut-on penser, car les doutes sont grands sur la pérennité des fichiers informatiques et de leurs support. Autant conserver de la matière, qui garantira l'accès.

Oui encore car on voit bien monter la demande de bibliothèque numérique. C'est aussi de la conservation, de la politique patrimoniale en tout cas : ce qui sera dupliqué pour être accessible sur la Toile sera deux fois conservé.

**Non** car la bibliothèque de l'âge de l'accès ne détient plus son stock, sauf accord express : on paie sans avoir. C'est vrai pour une bonne partie des ressources électroniques. C'est vrai pour la collection dans la mesure où nous l'avons redéfinie comme un flux.

De ce **oui** et de ce **non**, tentons la **synthèse**.

La conservation semble plus que jamais reculer, en tout cas si nous considérons l'ensemble des bibliothèques. Mais, solidairement peut-être, elles peuvent se sentir charger d'assurer une double conservation, physique et numérique. La société de l'information peut aussi être celle d'un retour de l'impératif patrimonial.

---

15 « Nous avons réussi en dix ans d'Internet à considérer comme normal le fait que l'indexation universelle et l'accès aux contenus en ligne soient entièrement privés. Nous étions coutumiers des classifications bibliographiques conventionnelles, qui nous apparaissaient comme relativement objectives. D'une bibliothèque à l'autre, par exemple, le système utilisé garantissait à peu près de retrouver sous la même nomenclature un ouvrage ou un autre [...]. Aujourd'hui, les modes d'indexation sont privés, concurrents, et la formule de leur algorithme aussi secrète que celle de la liqueur des Chartreux. » Joël Ronez, « Nos hasards numériques et autres opportunités fragiles », in « Le livre à l'ère du numérique », Syndicat de la librairie française, *Les Cahiers de la librairie* n°5, novembre 2005.

### **3.1.4 Communiquer ?**

Attend-on du bibliothécaire qu'il communique ?

**Oui**, naturellement. Mais la communication change en partie, et doublement, de nature. Il communique sa collection, mais aussi celle des autres. Il communique des objets, mais il met également en relation l'utilisateur et une ressource immatérielle qu'il ne détient pas. De prêteur, il devient facilitateur d'accès.

Enfin la communication ne se fait plus seulement sur place mais à distance. Ce qui est nouveau c'est qu'il organise une communication en dehors de sa propre présence. Mais le fait que l'utilisateur jouisse de cette communication hors de la bibliothèque n'a évidemment rien de nouveau : avec le prêt « à domicile », comme on dit, la bibliothèque éparpillait déjà dans les maisons, les bureaux et les moyens de transports, quand ce n'était pas la plage ou le ban public. Avec le numérique, la bibliothèque ne peut, dans sa mesure où ses fournisseurs le comprennent et l'acceptent, accompagner l'utilisateur dans sa mobilité.

Mais **non**, le bibliothécaire ne communique pas, du moins il communique moins car les usagers deviennent plus autonome. Ils se procurent eux-mêmes bien des informations et des œuvres qu'auparavant ils seraient peut-être allés chercher à la bibliothèque.

**Finalement**, le bibliothécaire de l'âge de l'accès communique moins, et autrement, des ressources aux usagers. Communique-t-il mieux ?

## **3.2 Des rôles nouveaux ?**

### **3.2.1 Expertiser ?**

Surtout à l'extérieur de la profession de bibliothécaire, j'entends des discours rassurants sur notre rôle qui serait d'autant plus conforté que le pauvre usager est noyé dans un océan d'informations. Comme si nous n'étions pas aussi noyés. Comme si nous étions en capacité, dans nos milliers de bibliothèque, d'expertiser des contenus éparpillés à l'infini dans l'édition physique et l'offre en ligne.

Si nous avons su, en le formalisant ou non, nous forger des repères pour acquérir sur un segment plus ou moins large de l'offre éditoriale matérielle, nous ne pouvons guère nous transformer tous en fin spécialistes de tels segments pour filtrer l'océan.

Il n'y aura pas de miracle. Seulement des niches d'expertise, de-ci de-là.

### **3.2.2 Former ?**

Nous sommes là davantage dans nos compétences, théoriquement du moins. Recherche documentaire, évaluation des ressources, voilà ce à quoi nous avons été préparés, mais avec cette variante très particulière des techniques documentaires qu'est la bibliothéconomie. Il nous faut sans doute revenir aux fondamentaux des techniques documentaires et les actualiser : le documentaliste est le mieux placé pour comprendre le web et partager cette compréhension. cela nécessite que nous appréhendions cet univers, comme nous appréhendions l'offre éditoriale du texte, de l'image ou du son.

Le métier de bibliothécaire est une variante particulière du méta-métier de documentaliste. Ce rappel a de l'avenir, me semble-t-il.

### **3.2.3 Publier ?**

De la modeste mais régulière bibliothèque électronique de Lisieux à Europeana, ainsi qu'on a renommé le projet de bibliothèque numérique européenne proposé par le président de la BnF Jean-Noël Jeanneney, la bibliothèque numérique s'impose comme concept récurrent de la société de l'information. Même si le mot est utilisé par des acteurs qui ne sont en rien des bibliothèques, celles-ci sont concernées par cette espoir, quand elles ne sont pas sommées de le satisfaire : on voudrait que tous les livres, ou du moins ceux qui en valent la peine, soient disponibles en ligne et forment ainsi un stock dématérialisé sauvegardé de l'oubli, puisque tout ce qui n'est pas en ligne risque de l'être.

Cela signifie tout simplement que les bibliothécaires deviennent éditeurs. Il ne s'agit pas de remplacer les éditeurs préexistants, les bibliothèques numériques peuvent d'ailleurs être construites en

partenariat avec eux. Mais il s'agit tout de même de participer à la sélection, à la mise en forme et à la diffusion de texte... mais aussi d'image et de son. Ils sont bien placés pour ce faire si l'on considère que le métier de documentaliste est une variante du méta-métier de professionnel... de l'information structurée, notamment grâce aux langages à balise comme XML : et voilà l'autre face des techniques documentaires qui nous est dévoilée. D'un côté la recherche documentaire, de l'autre la structuration de l'information. l'un ne va pas sans l'autre.

### 3.2.4 Négociier ?

Même si elles s'amenuisent en partie, les ressources que les bibliothécaires ont à mobiliser (nous n'allons plus dire collecter) pour leurs usagers se diversifient. Nous entrons dans un monde complexe. Songeons au particulier qui est passé de la simplicité de l'abonnement au téléphone qu'on dit aujourd'hui « fixe » auprès d'un opérateur unique à la jungle des forfaits proposé par une multiplicité d'opérateurs de téléphonie portable : voilà ce qui arrive au bibliothécaire conduit à négocier des accès à des conditions complexes.

Il se voit aussi contraint de se repérer dans le maquis de la législation, de la réglementation et de la jurisprudence, lui qui longtemps afficha en la matière une belle indifférence. C'est d'autant moins aisé que ce droit est en mouvement.

Et finalement, collectivement, il lui faut organiser des actions de lobbying. C'est ce qui s'est produit à propos de la loi DADVSI<sup>16</sup>.

L'âge de l'accès est aussi celui du droit de l'accès, qui est de plus en plus complexe.

### 3.2.5 Interfacer ?

Si les bibliothécaires ont à mêler dans leur locaux les collections et les services en ligne, ils ont également à mettre en place des sites permettant d'accéder, d'une même requête, à des ressources diverses, catalogues de collections physiques ou informations en ligne, à l'instar du « Catalogu + »<sup>17</sup> de la Bibliothèque municipale de Lyon.

C'est le temps des portails. Ceux des bibliothèques, il faut bien qu'ils ressemblent aux autres, et que les internautes tombant sur un de nos sites ne soient pas pris d'un sentiment d'étrangeté.

Mais c'est aussi le temps du Web 2.0, c'est-à-dire, entre autres et peut-être principalement, le temps du partage, de l'échange et de la coopération sur le web. C'est le temps des blogs. Les bibliothèques commencent à s'en doter<sup>18</sup>. Ce dialogue que nous devons préserver et nourrir sur place avec nos usagers, il doit aussi avoir lieu sur la Toile. L'âge de l'accès, c'est aussi celui de l'accès à soi-même et à ses pairs. C'en est fini du sens unique de haut en bas (*top down*).

C'est dire à quel point les bibliothécaires doivent soigner leur vitrine sur le web. Ils ont à interfacer... ou faire interfacer. On est bien loin des sujets abordés il y a quelques années encore, dans les clubs d'utilisateurs de SIGB.

## 3.3 Synthèse

Que tirer de cette revue de détail des rôles traditionnels et émergents des bibliothécaires ?

- que rien de fondamental n'a vraiment disparu mais que tout a bougé ;
- que le stock tend à rester chez le fournisseur (les ressources en ligne) où à s'accumuler chez l'utilisateur (les fichiers téléchargés) : lui fait passer les plats ;
- que l'utilisateur a gagné en pouvoir et entend en gagner encore et encore.

Au fond, il lui revient pour l'essentiel d'être un facilitateur de l'accès. C'est bien autre chose que gardien et promoteur d'un trésor par lui seul accumulé.

C'est convenons-en, un changement radical de perspective. Cela ne va pas sans un travail de repositionnement. Le maître mot de celui-ci est « relativisation » : le bibliothécaire est dans une cour

<sup>16</sup> Loi n°2006-961 du 1er août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information. Voir <http://droitauteur.levillage.org>.

<sup>17</sup> <http://www.bm-lyon.fr>.

<sup>18</sup> Voir <http://biblio.wikia.com/wiki/Biblioblog>.

encombrée et bien d'autres que lui font la même chose ou presque. Mais aussi : le bibliothécaire n'est plus seul parmi les autres bibliothécaires.

### **3.4 Accepter sa propre relativisation**

#### **3.4.1 Une profession en réseau**

Coopération et réseaux sont de vieilles tartes à la crème des discours professionnels au point qu'elles pourraient passer pour de vieilles lunes. Même si on peut faire état de réalisations notables, force est de constater qu'on est encore loin du compte : c'est encore souvent le règne du « chacun dans son coin ».

Or les outils de la société de l'information ne laissent aucune excuse pour ne pas coopérer : c'est infiniment plus facile qu'auparavant. Mais surtout, le programme du travail qui nous attend pour apporter notre pierre à notre société est totalement déraisonnable si nous l'attaquons en ordre dispersé.

Nous n'arriverons pas à tout faire partout. Il nous faut de la répartition, de la coopération, de la mutualisation. Et même, pourquoi pas, une certaine dose de centralisation.

Certes le web est passablement décentralisé, mais il est aussi le terrain de conquête de candidats au monopole... vous voyez de qui je veux parler. Face à cela, les regroupements sont bienvenus. Pour les bibliothèques numériques, comme le projet Europeana. Pour la négociation de l'accès aux ressources en ligne, avec Couperin pour l'enseignement supérieur et Carel de la Bibliothèque publique d'informations pour les bibliothèques publiques. Et ce n'est qu'un début.

#### **3.4.2 Marché et coopération**

Comment se positionner face à l'offre marchande ? Au nom de quoi proposer dans un cadre de service public ce que le secteur privé lui aussi offre dans un modèle marchand, qu'il soit de la rareté ou de l'abondance, payant ou gratuit ?

La question n'est pas nouvelle : elle existait déjà pour les livres. Elle a été, de-ci de-là, exacerbée à propos des DVD. La voilà renouvelée.

Comment se positionner face à l'internet coopératif ? Faire ce qu'il fait déjà, développer des services qu'il pourrait créer, n'est-ce pas combattre la société civile ? Cette question-là au moins est nouvelle. Elle n'est pas plus aisée.

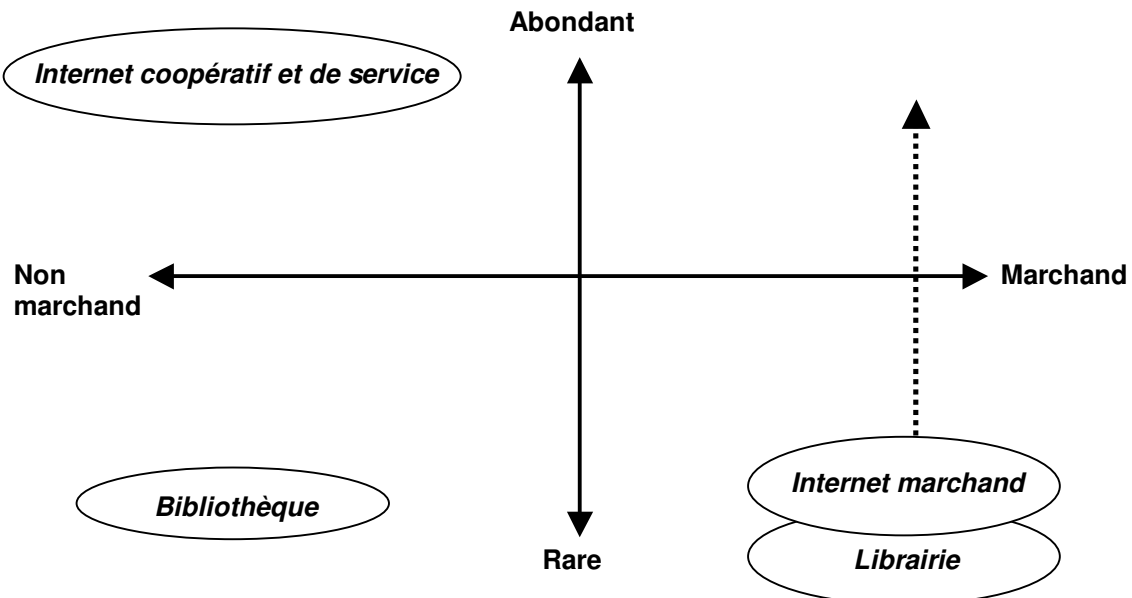
Dans les deux cas, qui ne sont que les deux faces d'une même question, la réponse est tout simplement politique. La lecture publique est un sujet de politique publique. Les bibliothèques d'étude et de recherche aussi.

Si nous ôtons la politique, alors nous devenons des concurrents de l'offre marchande ou civile, et nous servons sans principe la même demande. Ce qui nous permet d'échapper à la « simple demande consumériste », comme disent certains d'entre nous, c'est tout simplement la reformulation en terme de politique publique de nos missions. et des fonctions objectivement constatées de nos établissements.

A l'âge de l'accès, cette problématique n'est pas neuve, mais elle est exacerbée.

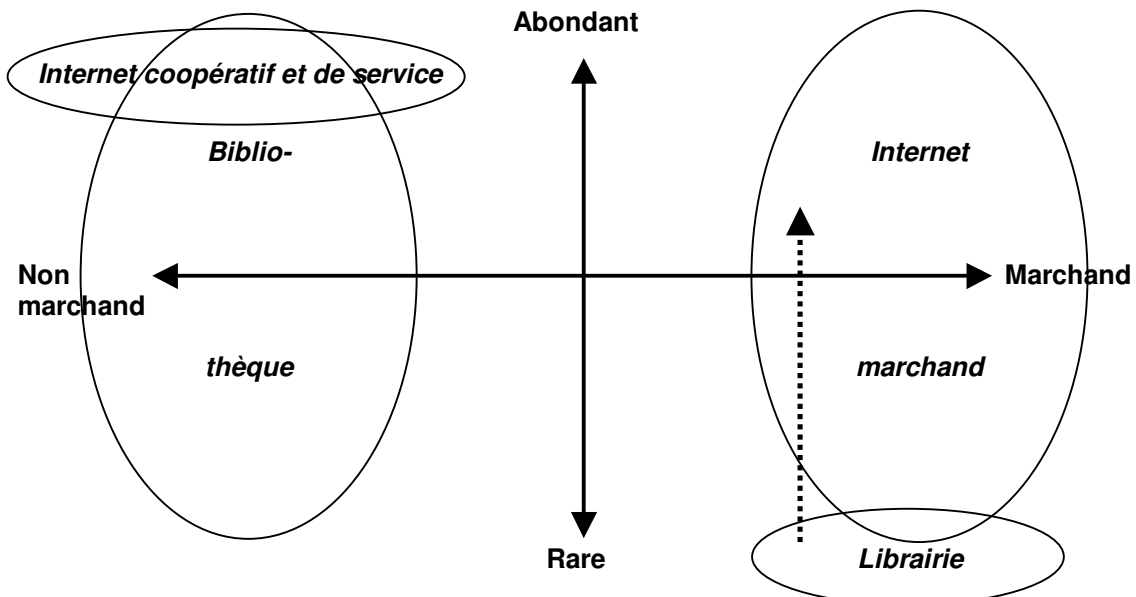
### Un schéma, trois conclusions.

Le schéma, c'est celui de l'économie mixte du cyberspace que nous avons présenté plus haut<sup>19</sup>. Plaçons-y les principaux acteurs... du moins ceux qui nous intéressent, en omettant de représenter l'économie de l'indexation, qui est partout, en fond de carte :



Nous avons vu que l'Internet marchand, qui occupait au départ la même place que la librairie (celle de la rareté marchande) tend à occuper aussi la position de l'abondance marchande.

Si nous demeurons immobiles, la bibliothèque de l'âge de l'accès sera cantonnée dans le coin de la rareté non marchande. Pas sûr que cela suffise pour survivre. Il lui faut donc aussi faire mouvement vers l'abondance. La librairie aussi, d'ailleurs.



<sup>19</sup> Voir infra p. 3.

Maintenant, nos trois conclusions.

Celle qui découle logiquement de l'ensemble de cet exposé, c'est que l'âge de l'accès est celui de l'accès au pouvoir par l'utilisateur. Nous avons à nous y adapter dans un cadre de politique publique. Il est inutile d'y revenir.

Mais nous pouvons faire un pas de côté vers les outils, puisque cette journée est organisée par la Fulbi. La relativisation des rôles traditionnels des bibliothécaires se traduit par une relativisation des SIGB, qui étaient comme leur cerveau reptilien. Nous vivons l'âge de la diversification des outils et de leur intégration dans les portails. C'est la vitrine qui structure le magasin. Ne tenons pas cette révolution pour superficielle : elle est profonde.

Et terminons par une mise en garde : n'oublions pas le lieu ! La récente enquête du Credoc<sup>20</sup> l'a, si besoin était, remis à l'honneur. La bibliothèque est dans la cité, c'est-à-dire aussi au quartier et au village, un lieu irremplaçable qui fait du lien. Elle doit être accessible dans l'espace (proche) et dans le temps (suffisamment ouverte). C'est peut-être aussi cela l'âge de l'accès, un âge où il faut, et il n'y a aucune raison que la formule soit galvaudée, **penser global et agir local**.

---

<sup>20</sup> « La fréquentation des bibliothèques publiques a doublé depuis 1989 ». Credoc, *Consommation et modes de vie* n°193, mai 2006, <http://www.credoc.fr/publications/abstract.php?ref=CMV193>